



# ETUDE TECHNIQUE

ANALYSE COMPARATIVE DES SURVOLS DE LA  
COMMUNE DE GARCHES (92)

## SOMMAIRE

I.	Carte de situation des survols et récapitulatif de l'échantillonnage.....	2
II.	Configuration Face à l'Ouest.....	6
A.	Répartition temporelle des survols.....	6
B.	Répartition spatiale des survols.....	7
C.	Observations.....	9
III.	Configuration face à l'est.....	10
A.	Répartition temporelle des survols.....	10
B.	Répartition spatiale des survols.....	11
C.	Observations.....	13
IV.	Conclusion.....	14
V.	Pour en savoir plus.....	15

## CONTEXTE

Le pôle technique de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) a réalisé une analyse comparative des trajectoires des aéronefs au-dessus de la commune de Garches située au centre du département des Hauts-de-Seine. Cette analyse concerne les périodes des mois de septembre 2019, 2023 et 2024. Les données sont issues du système de traitement radar de la région Île-de-France. L'analyse objective les survols d'un endroit et d'un moment donné, offre une comparaison de périodes similaires, et permet ainsi de pouvoir apprécier l'évolution des conditions de survols d'un territoire.

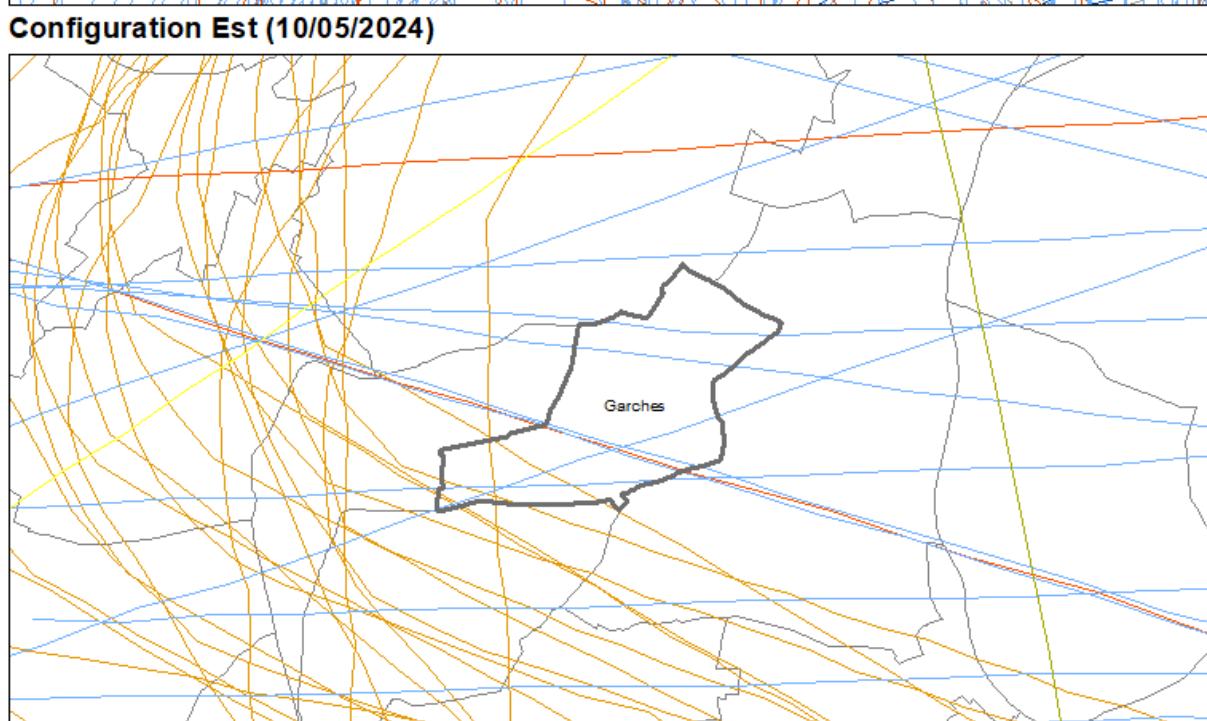
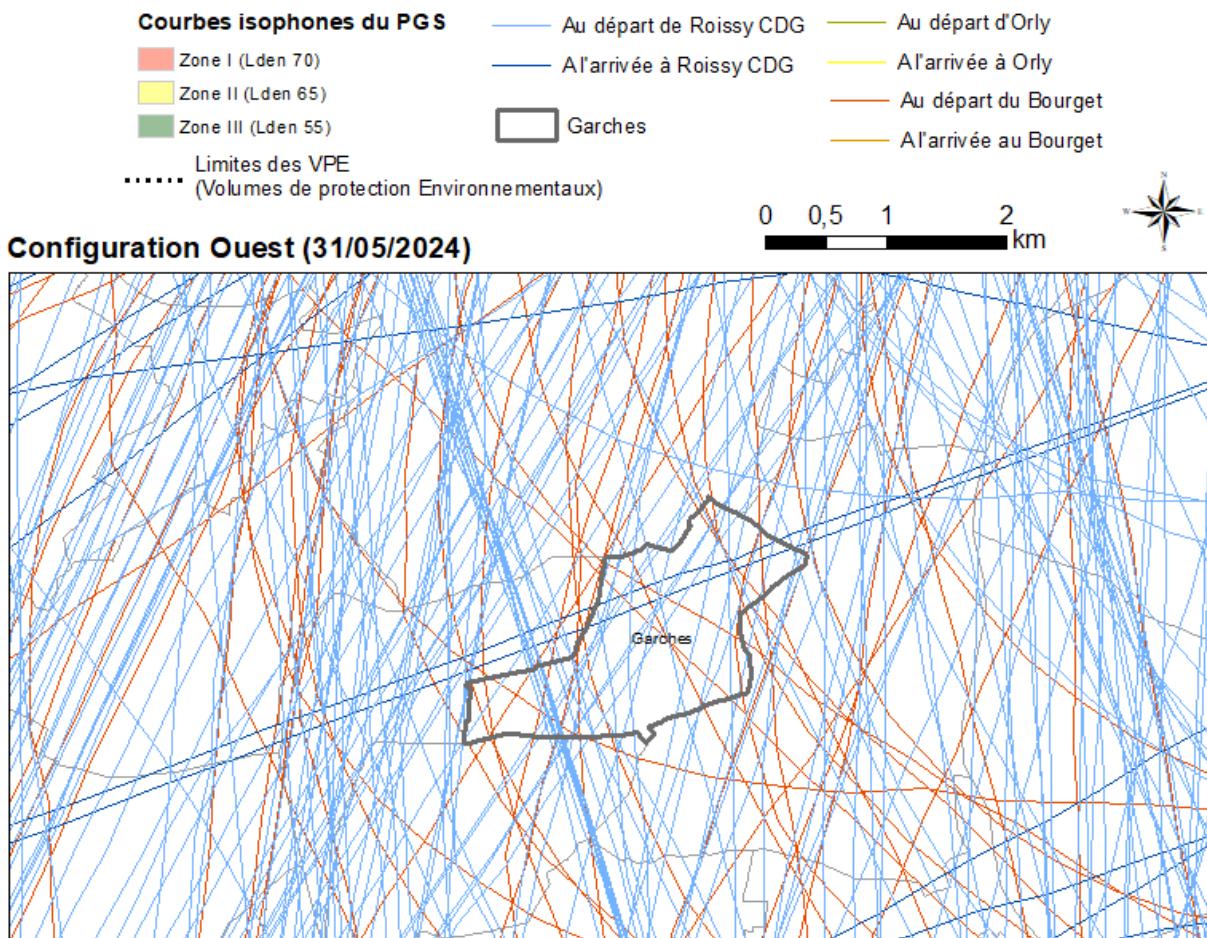
Les avions décollant et atterrissant face au vent, l'orientation de ce dernier a un impact sur les survols de la commune. De fait, dans chaque cas, les configurations face à l'Ouest et face à l'Est ont été étudiées à partir de plusieurs diagrammes créés par extractions statistiques : le nombre de survols journaliers, le nombre moyen de survols par configuration, les aéroports de destination et de départ par configuration, la répartition horaire des survols par configuration et enfin la répartition en altitude par configuration.

Une carte de situation est jointe à l'étude pour la représentation des trajectoires selon le type de mouvement (départ, arrivée) et le(s) aéroport(s) concerné(s).

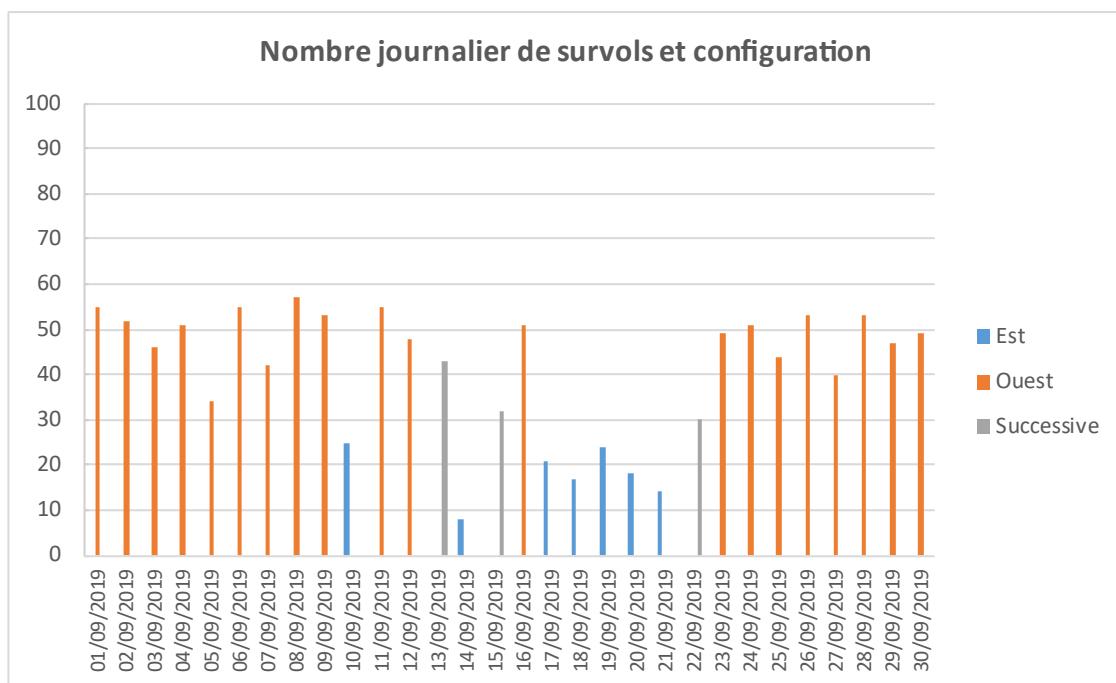
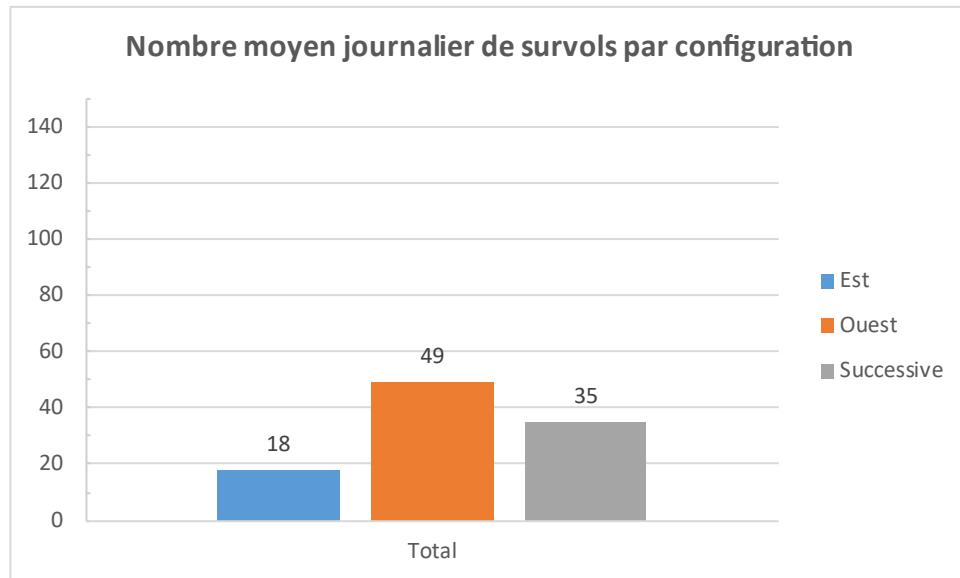
L'échantillonnage exclut les jours orageux non représentatifs de la situation moyenne de survol. Les statistiques fournies concernent uniquement l'emprise de la commune, les moyennes d'altitudes de survol sont données en mètres (m) par rapport au niveau de la mer. Elles ont été calculées sur l'ensemble de la surface et constituent à ce titre une estimation de l'altitude réelle de l'avion (les altitudes évoluant entre l'entrée et la sortie de l'aéronef de la zone d'étude). Les horaires sont donnés en heure locale.

## I. CARTE DE SITUATION DES SURVOLS ET RÉCAPITULATIF DE L'ÉCHANTILLONNAGE

### Survols de la zone d'étude (journée type)

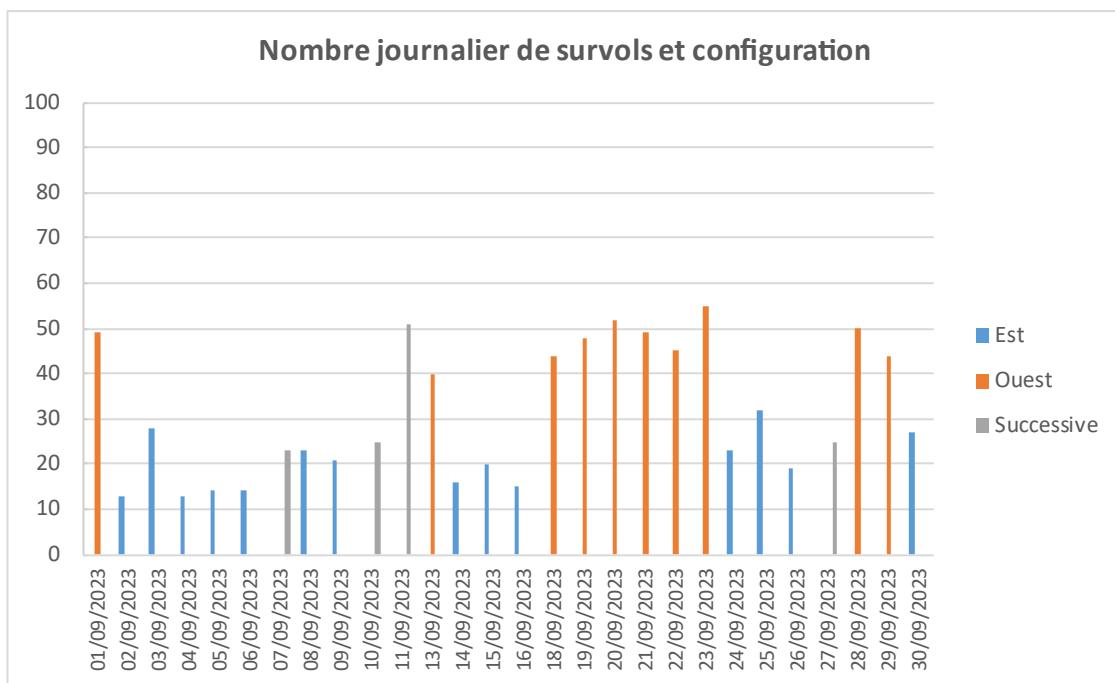
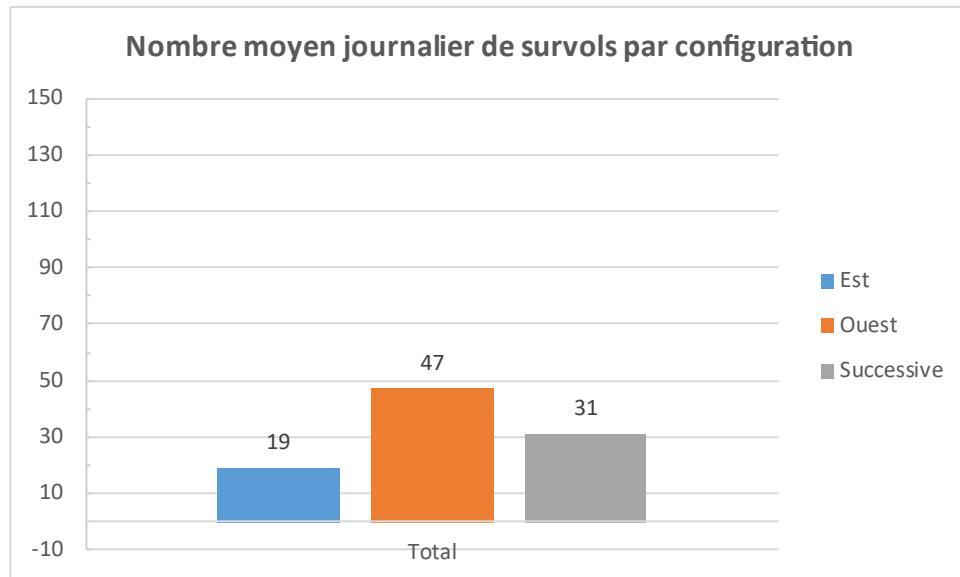


## 1. SEPTEMBRE 2019



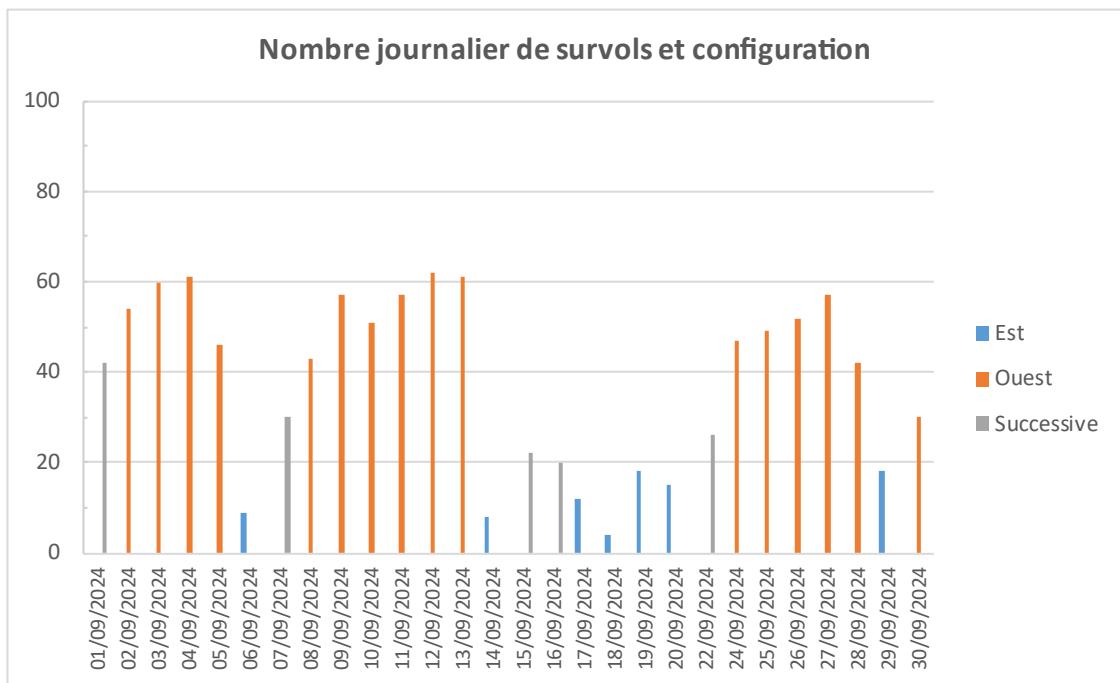
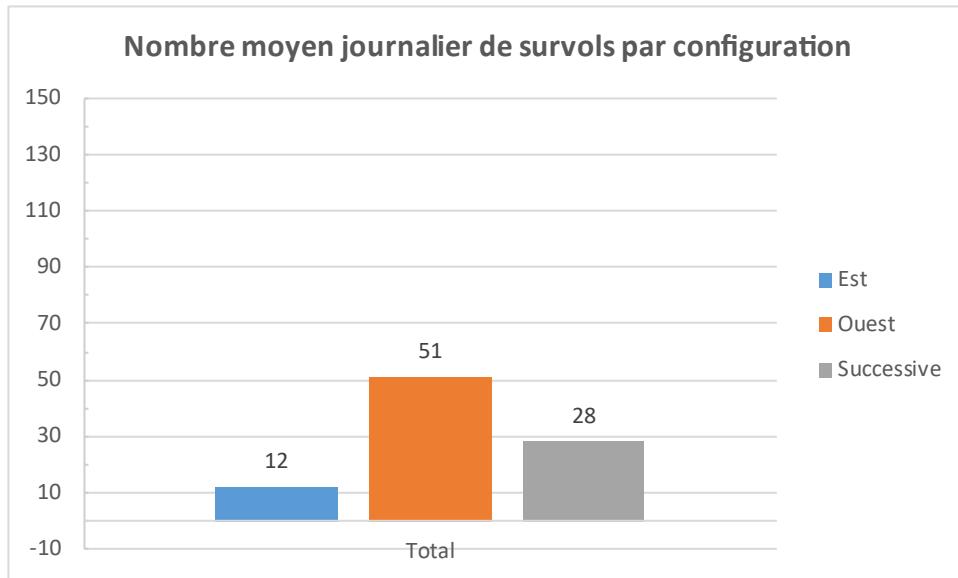
Le champ « Successive » renvoie à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

## 2. SEPTEMBRE 2023



Le champ « Successive » renvoie à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

### 3. SEPTEMBRE 2024



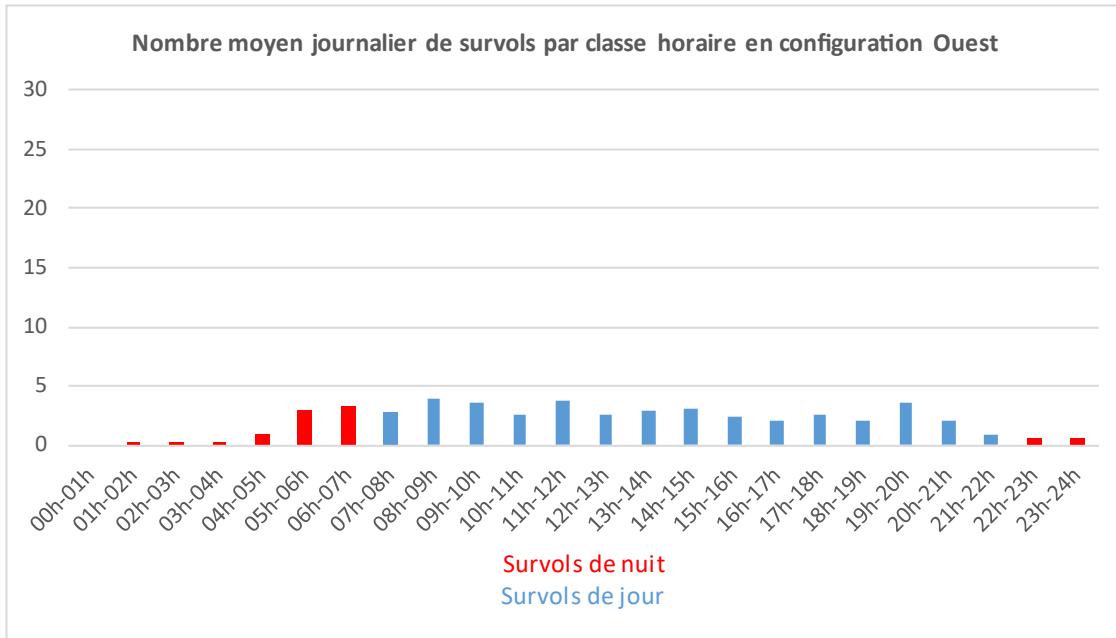
Le champ « Successive » renvoie à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

## II. CONFIGURATION FACE À L'OUEST

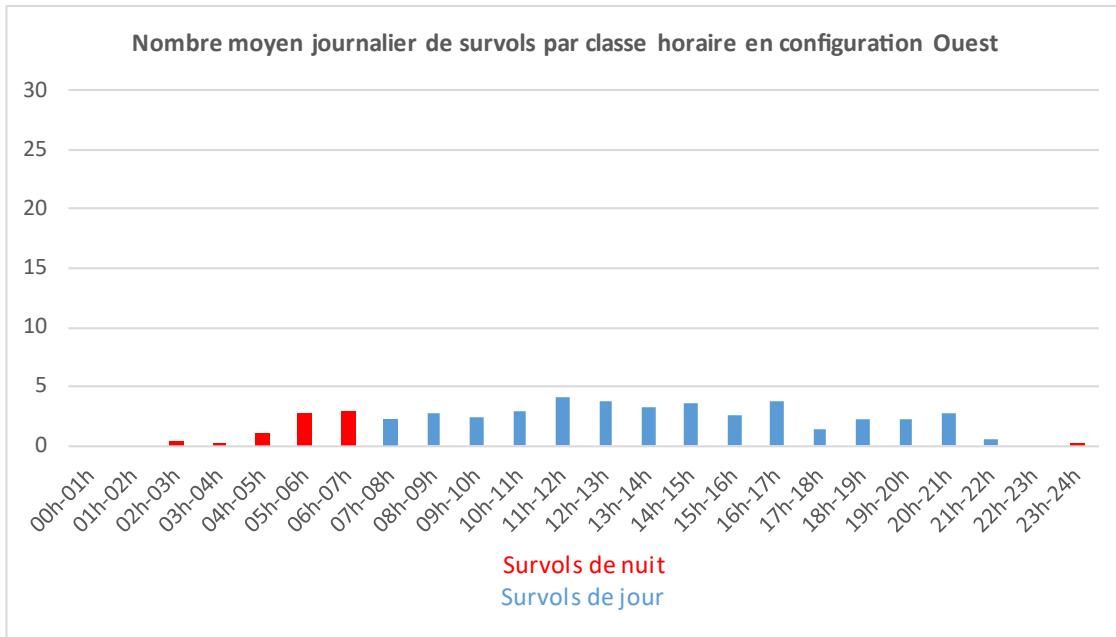
Les diagrammes ci-après identifient les survols en configuration Ouest au cours des mois de Septembre 2019, Septembre 2023 et Septembre 2024.

### A. RÉPARTITION TEMPORELLE DES SURVOLS

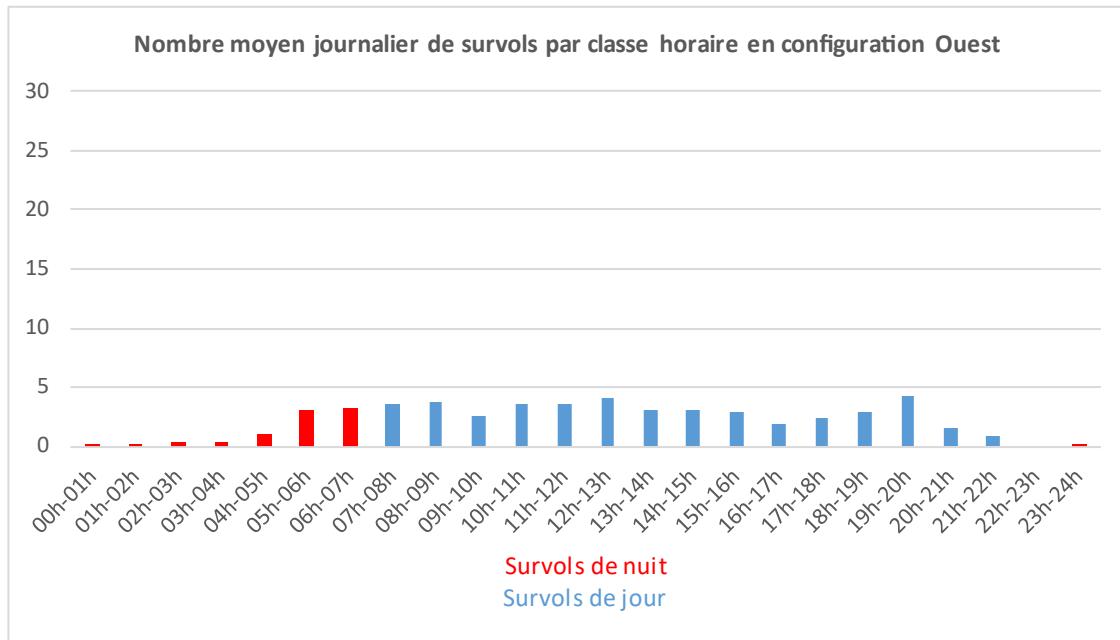
#### 1. SEPTEMBRE 2019



#### 2. SEPTEMBRE 2023

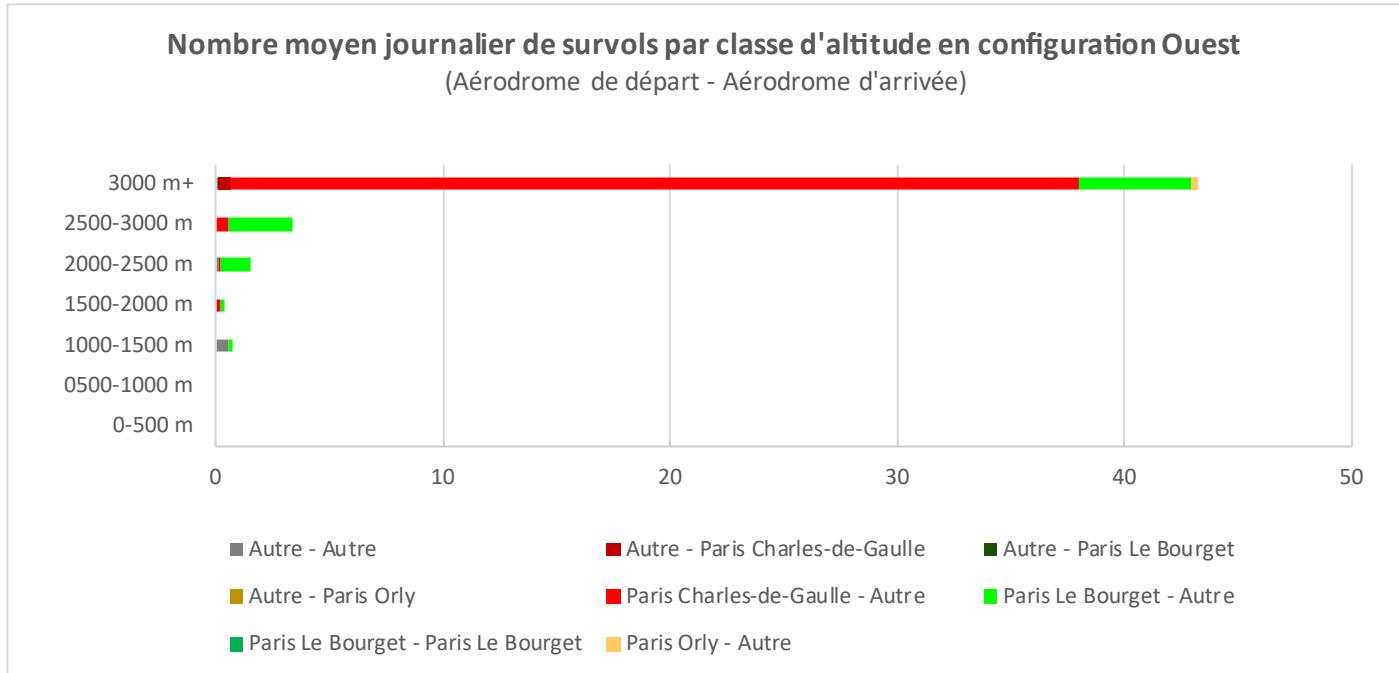


### 3. SEPTEMBRE 2024



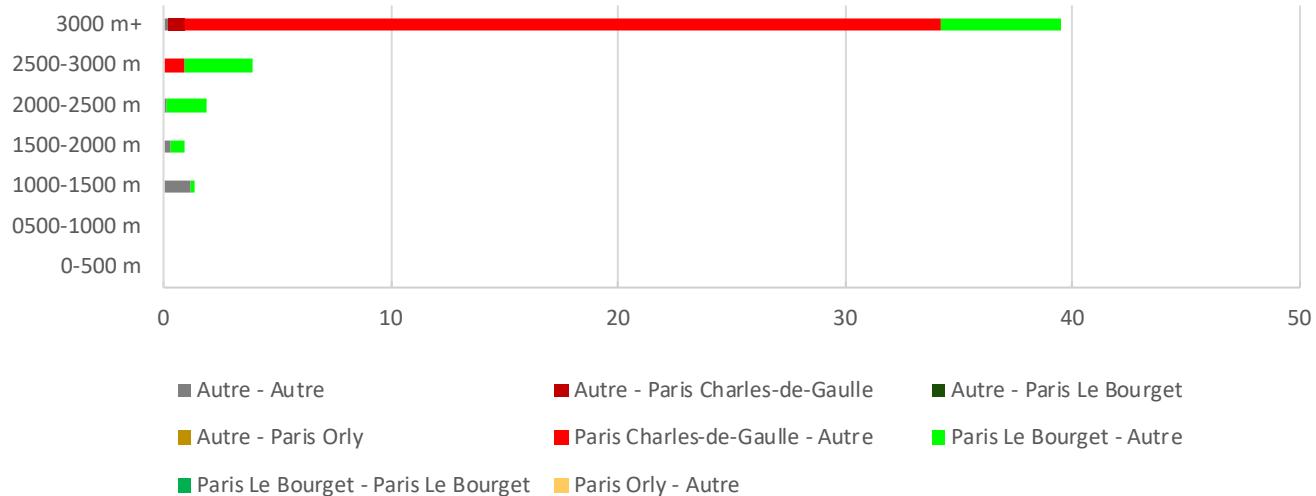
## B. RÉPARTITION SPATIALE DES SURVOLS

### 1. SEPTEMBRE 2019



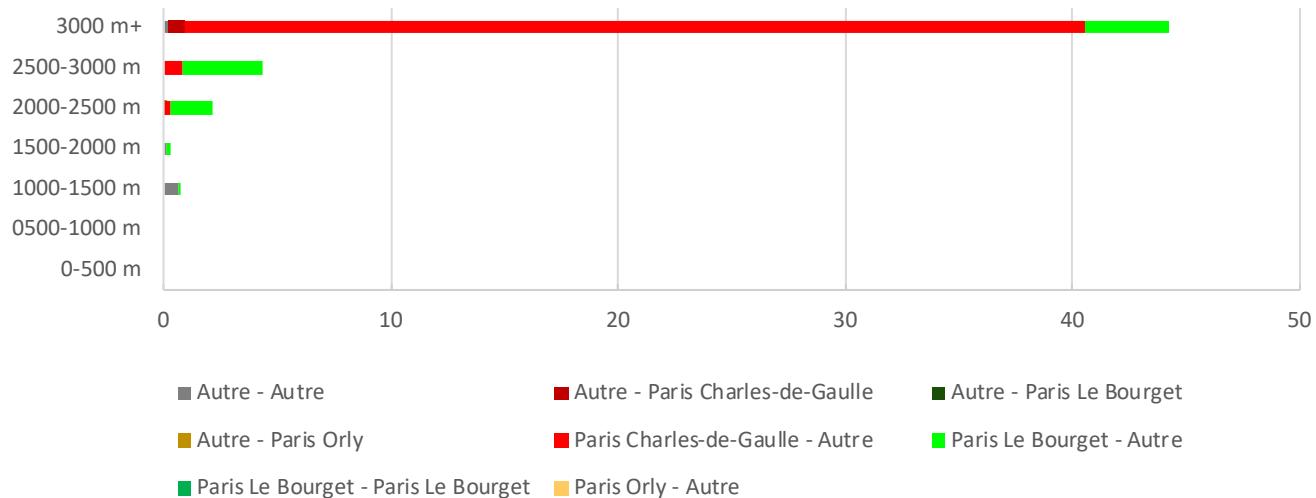
## 2. SEPTEMBRE 2023

**Nombre moyen journalier de survols par classe d'altitude en configuration Ouest**  
(Aérodrome de départ - Aérodrome d'arrivée)



## 3. SEPTEMBRE 2024

**Nombre moyen journalier de survols par classe d'altitude en configuration Ouest**  
(Aérodrome de départ - Aérodrome d'arrivée)



## C. OBSERVATIONS

En configuration Ouest, les graphiques montrent que le trafic aérien au-dessus de la commune de Garches en mai 2024 est essentiellement lié à :

- Des survols au départ de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle traversant la commune du Nord au Sud,
- Des survols au départ de l'aéroport de Paris-Le Bourget, suivant le même axe Nord au Sud.

Ces survols s'effectuent majoritairement à une altitude supérieure à 3000 mètres.

Le nombre moyen de survols en configuration Ouest s'établit à 49 en septembre 2019, 47 en septembre 2023 et 51 en septembre 2024, ce qui ne révèle aucune tendance significative à la hausse ou à la baisse du trafic sur la période.

Concernant la répartition des altitudes moyennes de survols, aucune variation notable n'est constatée au cours des périodes étudiées. Le nombre de survols reste inférieur à cinq par heure.

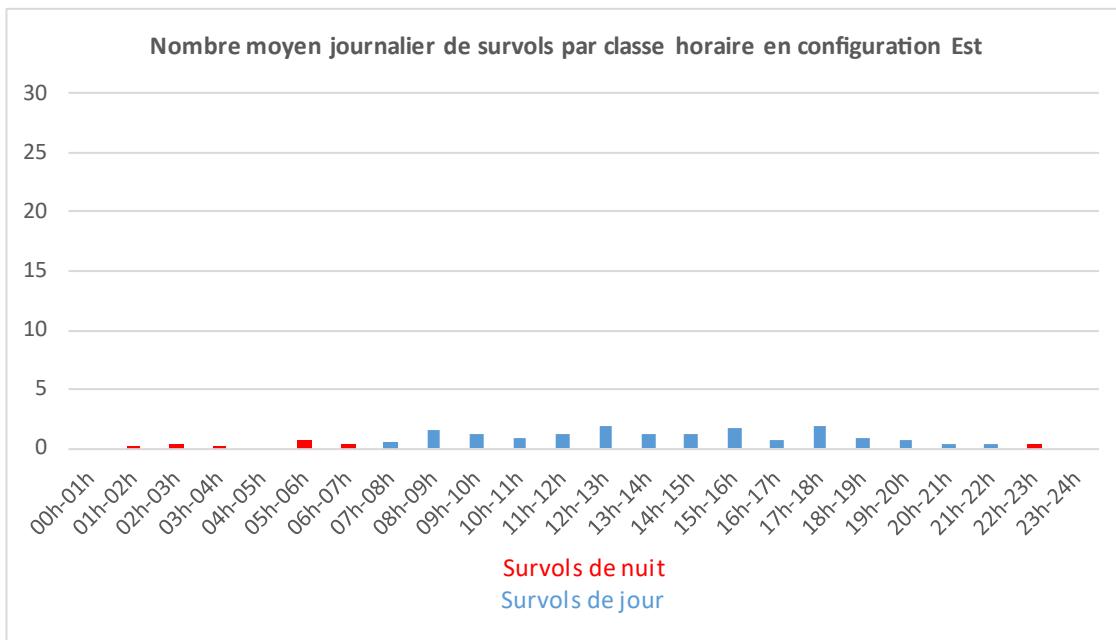
Enfin, en ce qui concerne la répartition spatiale, les vols se situent majoritairement au-delà de 3000 mètres d'altitude. Une très légère diminution de ces survols est observée en 2023.

### III. CONFIGURATION FACE À L'EST

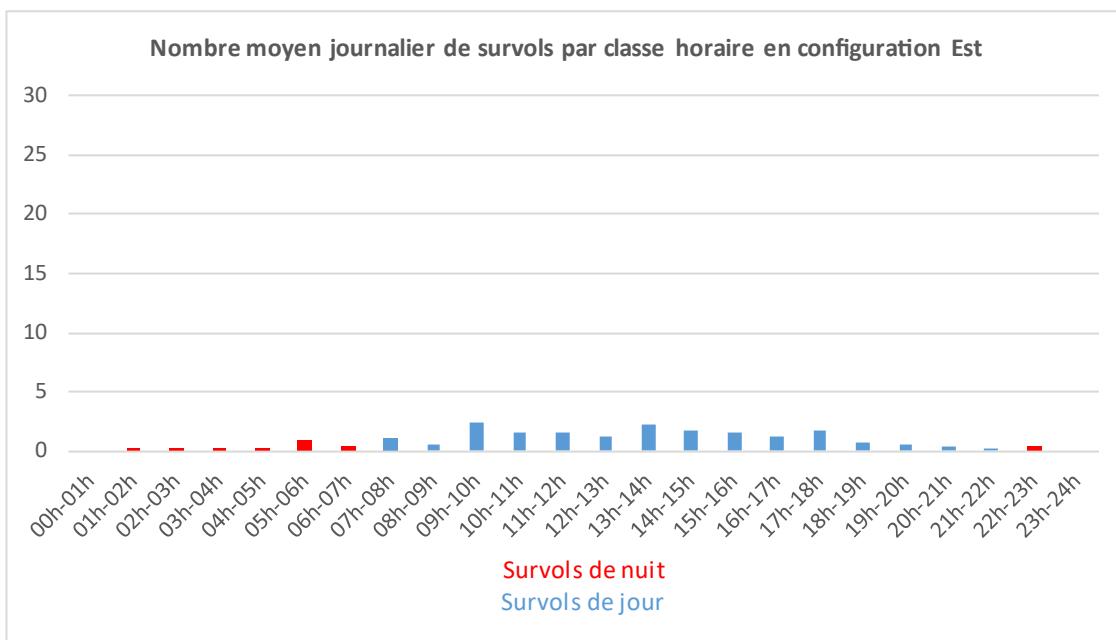
Les diagrammes ci-après identifient les survols en configuration Est au cours des mois de Septembre 2019, Septembre 2023 et Septembre 2024.

#### A. RÉPARTITION TEMPORELLE DES SURVOLS

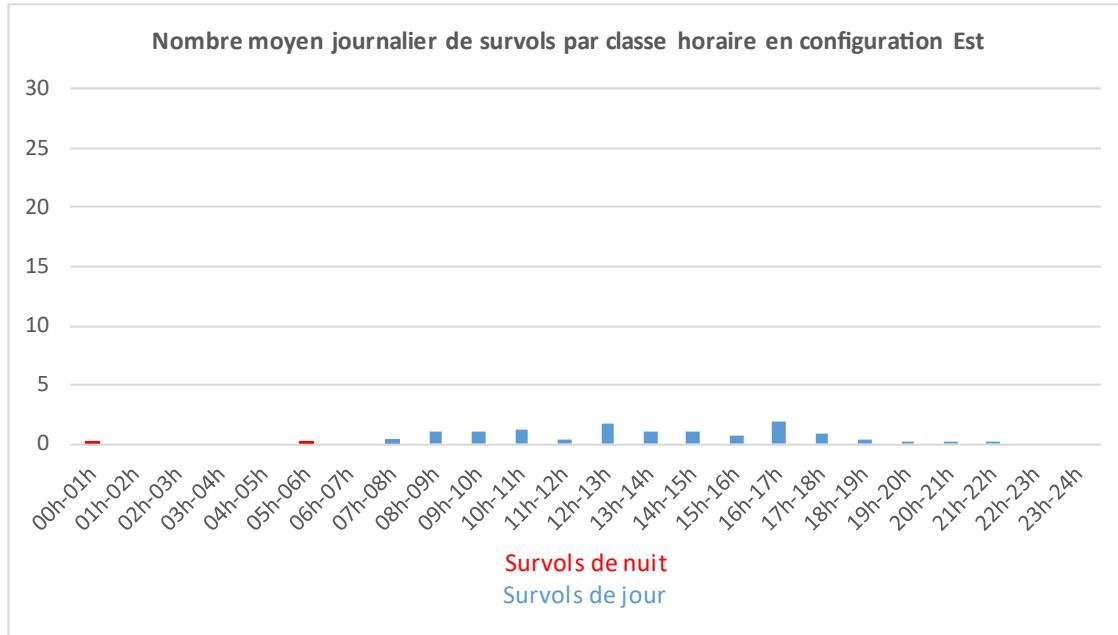
##### 1. SEPTEMBRE 2019



##### 2. SEPTEMBRE 2023

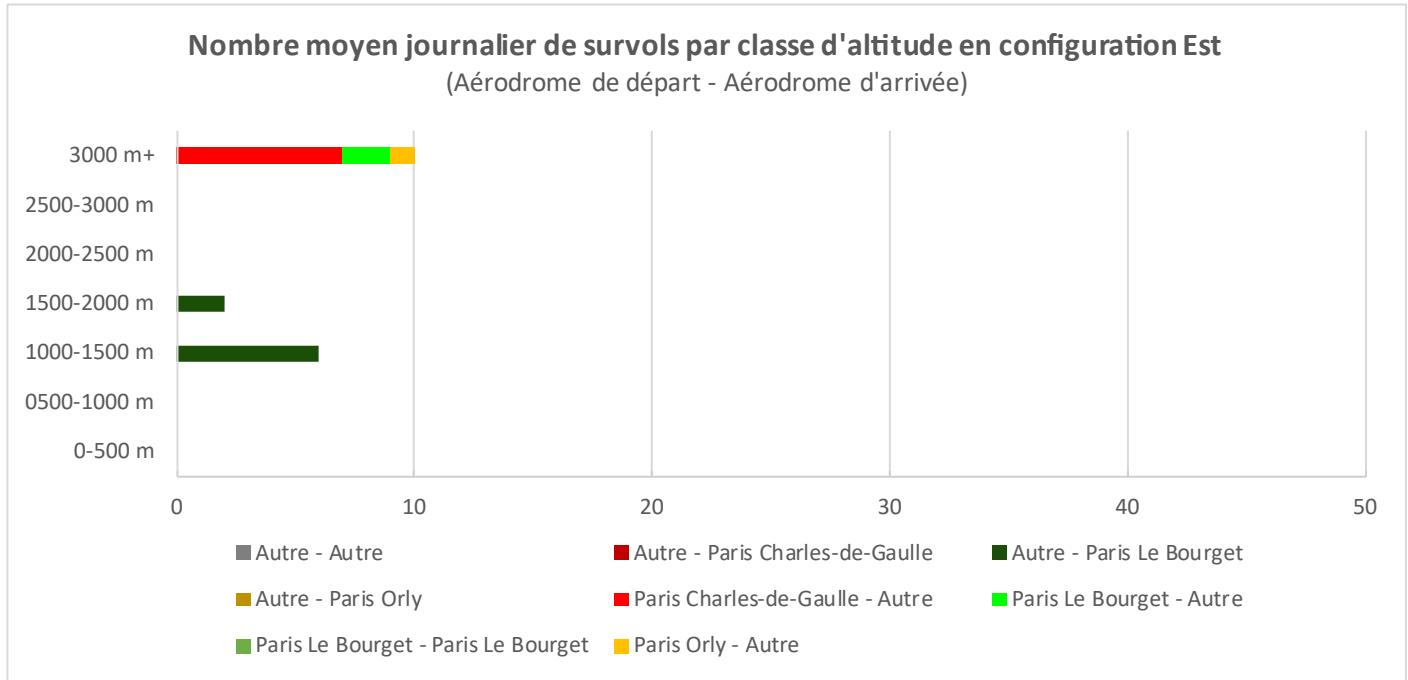


### 3. SEPTEMBRE 2024



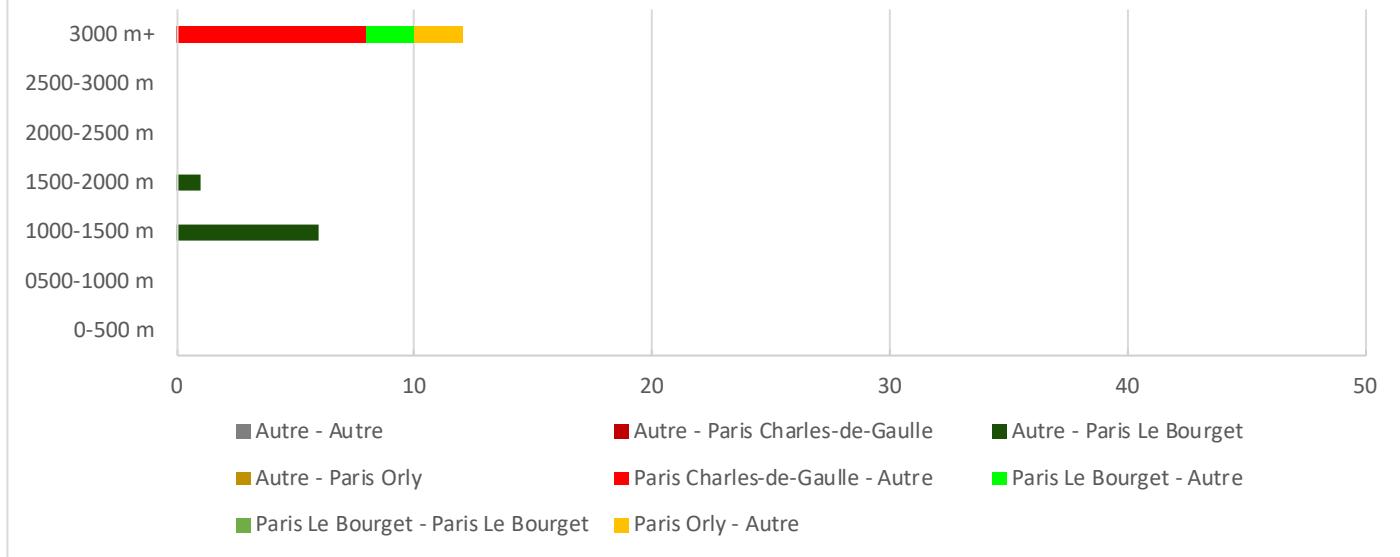
## B. RÉPARTITION SPATIALE DES SURVOLS

### 1. SEPTEMBRE 2019



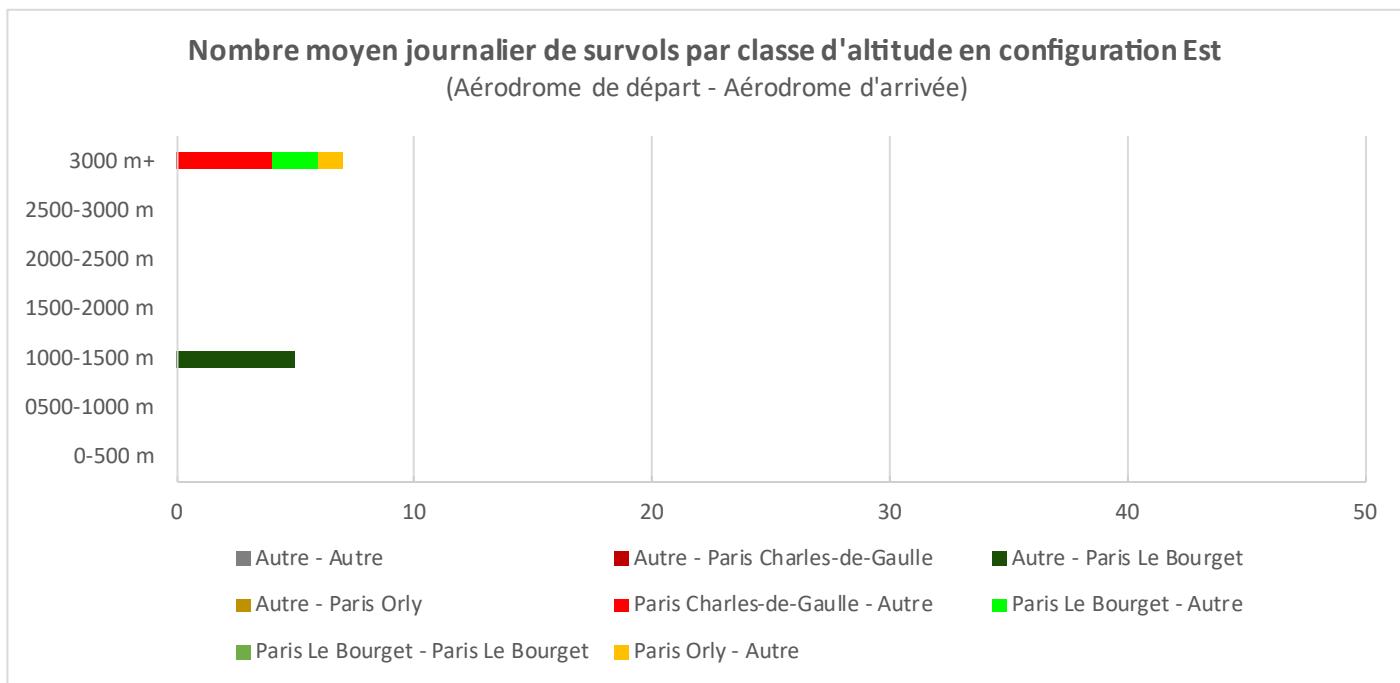
## 2. SEPTEMBRE 2023

**Nombre moyen journalier de survols par classe d'altitude en configuration Est**  
(Aérodrome de départ - Aérodrome d'arrivée)



## 3. SEPTEMBRE 2024

**Nombre moyen journalier de survols par classe d'altitude en configuration Est**  
(Aérodrome de départ - Aérodrome d'arrivée)



## C. OBSERVATIONS

En configuration Est, les graphiques montrent que le trafic aérien au-dessus de la commune de Garches en mai 2024 est essentiellement lié à :

- Des survols à l'arrivée de l'aéroport Paris-Le Bourget, localisés à l'extrême Sud-Ouest de la commune.
- Quelques survols au départ de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle.

Le nombre moyen de survols journaliers en configuration Est s'élève à 18 en septembre 2019, 19 en septembre 2023 et 12 en septembre 2024, ce qui ne révèle aucune tendance significative à la hausse ou à la baisse du trafic sur la période.

Concernant la répartition des altitudes moyennes de survols, aucune variation notable n'est constatée au cours des périodes étudiées. Le nombre de survols nocturnes est quasiment nul en 2024.

Enfin, en ce qui concerne la répartition spatiale, les vols se situent majoritairement à une altitude comprise entre 1000 et 1500 mètres, avec une prédominance au-dessus de 3000 mètres. Une très légère diminution de ces survols est observée en 2024.

## IV. CONCLUSION

L'analyse comparative des survols de la commune fait ressortir les éléments suivants :

- En configuration face à l'Ouest, le nombre moyen de survols journaliers au-dessus de Garches reste globalement stable entre septembre 2019 et septembre 2024, sans tendance significative à la hausse ou à la baisse. Les altitudes moyennes de survols sont également constantes sur l'ensemble de la période. La répartition temporelle et spatiale montre une prédominance de survols à plus de 3000 mètres, avec moins de 5 passages par heure, sans variation notable au fil des années.
- En configuration face à l'Est, le trafic aérien au-dessus de Garches est principalement lié à des arrivées à Paris-Le Bourget localisées à l'extrême Sud-Ouest de la commune. Le nombre moyen de survols journaliers reste stable entre septembre 2019 et septembre 2023, avant de diminuer en septembre 2024 mais cela n'est pas significatif. Les altitudes moyennes de survol restent inchangées au cours de la période, avec des vols situés majoritairement entre 1000 et 1500 mètres, et un trafic nocturne quasiment nul.

La comparaison des survols entre septembre 2019 et septembre 2024 met en évidence une stabilité globale du trafic aérien au-dessus de Garches, sans évolution marquée en termes de volume, d'altitude ou de répartition temporelle.

## V. POUR EN SAVOIR PLUS

Les avions atterrissent et décollent face au vent : de fait, les facteurs météorologiques ont une influence sur la situation de survol de votre commune. La section « Configurations » de cette page : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/trafic-aerien-en-ile-france> permet d'observer la répartition du trafic pour les aéroports franciliens.

En région parisienne (et limitrophes), deux outils vous permettent de visualiser la situation sonore relatives aux survols d'aéronefs :

- La plateforme SURVOL (<https://survol.bruitparif.fr>), référence les mesures de bruit aéronautique réalisées par BruitParif. Vous pouvez y consulter les rapports de campagnes de mesures réalisées aux abords de votre commune, ainsi que les mesures en temps réelles des stations de mesures fixes ;
- L'outil Vitrail (<https://vitrail.entrevoisins.org/vitrail/>) qui vous permet de visualiser en temps décalé les aéronefs survolant la région Parisienne, et les mesures de bruit associées réalisées par les capteurs de mesures du gestionnaire d'aéroports.

L'échelle acoustique disponible sur notre site internet (<https://www.acnusa.fr/fr/le-bruit-et-la-cartographie/le-bruit-et-sa-mesure/echelle-du-bruit/13>) pourra vous aider à appréhender les niveaux de bruit mesurés.

Enfin, des mesures de restrictions s'appliquent aux aéroports. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les arrêtés relatifs aux restrictions d'exploitation sur le site de l'ACNUSA (<https://www.acnusa.fr/fr/textes-juridiques/les-textes-juridiques/aeroports/12>).

Le non-respect de ces restrictions est passible de sanctions (amendes administratives) prononcées par l'ACNUSA.